

## Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 04 79 69 96 87

[Ce.Ia73-IEN-Chambery2@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.Ia73-IEN-Chambery2@ac-grenoble.fr)



Entretien obligatoire

### COORDONNATEUR DU SERVICE DES ACCOMPAGNANTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

#### CONTEXTE D'EXERCICE

#### ENVIRONNEMENT/SPECIFICITE/CONSTRAINTES

Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, le coordonnateur du service des auxiliaires de vie scolaire fait partie intégrante de l'équipe de circonscription ASH. Il exerce à l'échelle du département de la Savoie, en lien étroit avec l'inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

#### DESCRIPTIF DU POSTE

#### MISSIONS

**INFORMATION/CONSEIL** Le coordonnateur informe et conseille les familles, chefs d'établissement et directeurs d'école, enseignants et autres professionnels dans et hors l'éducation nationale dans les domaines relevant de son champ de compétences (auxiliaires de vie scolaire).

A ce titre, il peut être amené à :

- participer à des temps d'animation pédagogique ou de réunion organisés à l'échelle d'une circonscription ou du département et/ou à animer des actions de formation initiale ou continue organisés à l'échelle du département, en lien direct avec le conseiller pédagogique ASH,
- élaborer des documents favorisant l'information,
- publier et actualiser les informations concernant son domaine de compétences au sein de l'espace réservé à la circonscription ASH sur le site de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DSDEN) de la Savoie.

#### GESTION DES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE (AVS)

Le coordonnateur assure, sous l'autorité de l'IEN chargé de l'ASH :

- le recrutement des **Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap**, en lien avec les différents partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale Jeune, Cap Emploi...)
- leur affectation en liaison avec les services administratifs de la DSDEN et l'établissement employeur,

#### SUIVI DES INDICATEURS

Il assure le suivi des indicateurs au niveau départemental à partir des outils mis en place.  
Il renseigne le tableau de bord ASH et traite les enquêtes demandées au niveau départemental, académique ou national.

#### PROFIL SOUHAITE

#### DIPLOMES ET/OU CERTIFICATIONS SOUHAITES OU PROJET PROFESSIONNEL EN COURS

- diplôme d'enseignant spécialisé (CAPSAIS, CAPA-SH, 2-CASH ou CAPPEI) tout type d'option.

### COMPETENCES ATTENDUES

L'enseignant nommé sur le poste de coordonnateur pour la scolarisation des élèves en situation de handicap montre :

- une bonne connaissance du système éducatif, notamment des dispositifs relevant de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) ainsi que des procédures d'orientation et d'affectation,
- des capacités à gérer des ressources humaines (recrutement, organisation du temps de travail, formation, évaluation),
- des connaissances dans le domaine juridique,
- un sens de l'organisation et du travail en équipe,
- des capacités à travailler en partenariat et un sens des relations humaines,
- une excellente maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication (TUIC) : traitement de texte, bases de données Excel, courrier électronique.

### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Expérience dans l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)  
Expérience dans le domaine de la formation

### CANDIDATURE

Poste pourvu hors barème :

- **lettre de motivation et CV** à adresser par voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale,
- **entretien obligatoire** conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et un inspecteur de l'éducation nationale de circonscription du premier degré.

### REMARQUES

Obligations réglementaires de service : 1607 heures par an  
Fonctions difficilement compatibles avec un service à temps partiel.  
Permis de conduire.  
Grande disponibilité.